

LOI LEMOINE, L'ASSURANCE EMPRUNTEUR PLUS ACCESSIBLE

Depuis le 1er septembre 2022, la Loi Lemoine facilite le changement d'assurance emprunteur, favorise l'égalité d'accès, améliore le pouvoir d'achat et la transparence.

SUPPRESSION DU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ, QUELS IMPACTS ? POUR QUI ?*



14%
des contrats sans sélection médicale

35 ans
en moyenne

Non cadres
à 50%

Non fumeurs
à 84%

119 K€
de capital moyen

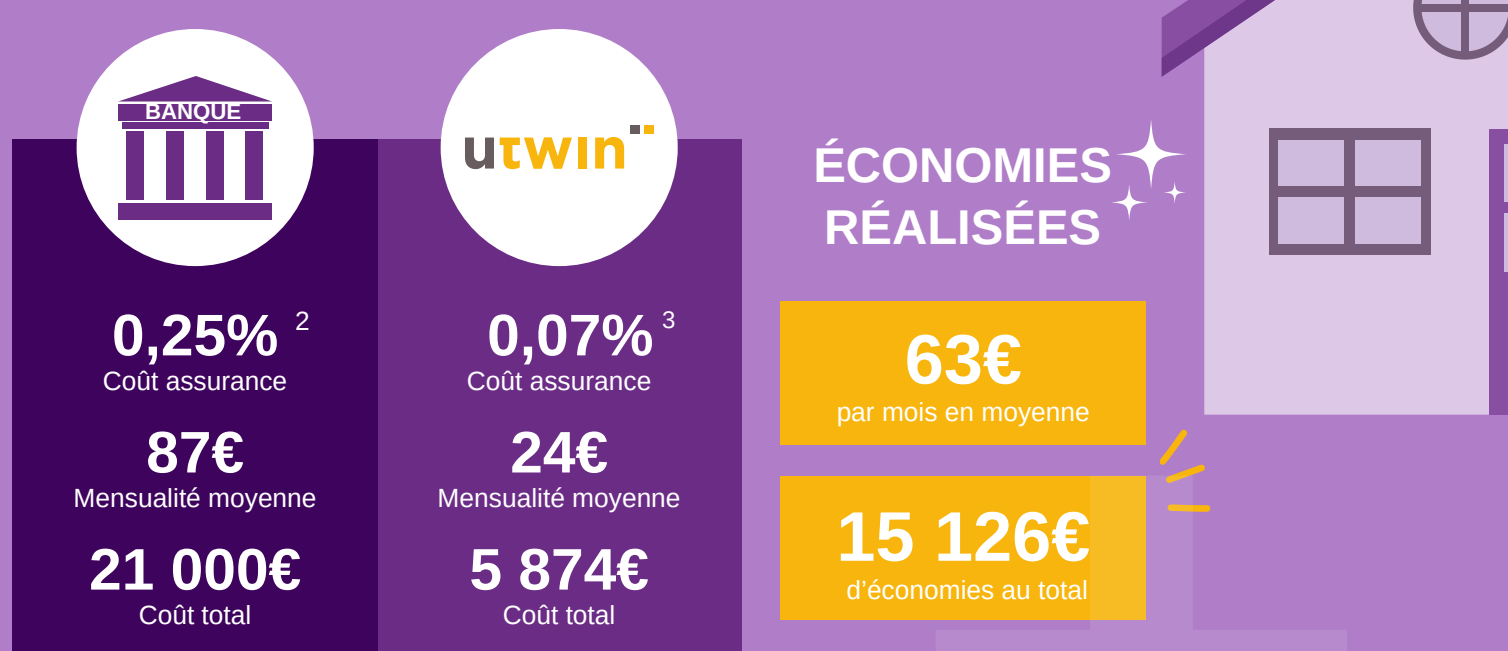
2
ANS
APRÈS



**AUCUNE SINISTRALITÉ
PRÉCOCE CONSTATÉE**

LE CHANGEMENT D'ASSURANCE POUR UN MEILLEUR POUVOIR D'ACHAT

Le changement d'assurance a permis des économies significatives. Par exemple, pour un prêt de 210 000€ sur 20 ans, pour un couple de 35 ans¹ :



CONSTATS ET IMPACTS DE LA RIA**

EN REPRISE

EN AFFAIRE NOUVELLE

DES EMPRUNTEURS PLUS JEUNES



40 ans
en moyenne

44 ans
en moyenne

UNE PART DE NON CADRES PLUS ÉLEVÉE



65% Cadres
35% Non Cadres

77% Cadres
23% Non Cadres

UNE MAJORITÉ DE COUPLES



71%
de couples



58%
de couples



DES CRÉDITS IMMOBILIERS PLUS LONGS



209 mois
en reprise

199 mois
en affaire nouvelle



210 K€

285 K€